

PSD/29/216/2024

M. Conrado Ferber
Président
Institut National de la Viande
Rincón 545, Montevideo
CP 11000
Uruguay

M. Alexandre Bompard
Président-Directeur Général
Carrefour
93, Avenue de Paris, Massy
France

Référence : Vos déclarations du 20 novembre sur le réseau social X

Montevideo, le 27 novembre 2024

Monsieur le Président-Directeur Général,

L'Institut National de la Viande d'Uruguay regrette ses propos du 20 novembre sur le réseau social X. Dans sa déclaration, vous affirmez que Carrefour s'engage à ne plus commercialiser de viande en provenance des pays du MERCOSUR. Selon cette déclaration, la décision répond à *la consternation et à la colère des agriculteurs français face au projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le MERCOSUR, ainsi qu'au risque de débordement sur le marché français de la viande, qui ne répondrait pas aux exigences et normes européennes.*

Tout d'abord, en ce qui concerne la viande bovine, l'accord Union européenne-MERCOSUR établit un accès progressif grâce à un quota de 99 000 tonnes de poids carcasse, ce qui représente 1,6 % de la consommation totale du bloc européen. Ce quota pourrait être utilisé pour exporter vers n'importe quel État membre de l'Union européenne. Il n'est donc pas possible d'estimer exactement le volume qui pourrait entrer en France et, par conséquent, son impact direct sur ce pays. Cependant, **les chiffres mentionnés permettent d'assurer que l'augmentation de la viande du MERCOSUR dans**



PSD/29/216/2024

L'UE serait des proportions insuffisantes pour affecter le système de production français ou européen.

Deuxièmement, il convient de souligner que la viande produite en Uruguay et exportée vers l'Union européenne respecte rigoureusement les exigences et normes les plus strictes. Cela inclut les réglementations nationales en matière de santé, d'environnement, de bien-être animal et de droits du travail, entre autres, ainsi que les conditions strictes d'importation de viande bovine imposées par l'Union européenne. À cet égard, **l'Uruguay encourage un commerce équitable fondé sur des règles, en défendant les principes de transparence et de non-discrimination.**

En vertu de l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2023/1115 (EUDR), prévue pour le 1er janvier 2025, l'Uruguay a présenté sa solution pour se conformer à cette norme en octobre de cette année, lors du salon SIAL à Paris. La réalité est **qu'en Uruguay, il n'y a pas de déforestation; au contraire, la surface forestière totale du pays augmente.** Pour se conformer à la réglementation, une plateforme numérique a été développée, intégrant les biens publics existants, notamment la traçabilité individuelle obligatoire du troupeau bovin, l'enregistrement de tous les agents concernés et les systèmes d'information géographique, afin de garantir le respect des exigences de l'EUDR pour l'ensemble de la viande bovine exportée vers l'Union européenne. Il convient de souligner que **l'Uruguay est le seul pays à avoir présenté une solution globale de cette nature, en tenant également compte des pays européens.**

L'Institut National de la Viande de l'Uruguay vous invite cordialement à découvrir les systèmes de production de notre pays, afin d'éviter de répéter telles généralisations.

Veillez agréer, Monsieur Bompard, l'expression de mes salutations distinguées.

CF/ne



Conrado Ferber Artagaveytia
Presidente
Instituto Nacional de Carnes

